

## BULLETIN D'INSCRIPTION 2H vélo de l'EPSM 74

Nom ..... Prénom .....

Sexe  Féminin  Masculin Date de naissance : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : \_\_\_\_\_ Mail : .....

Inscriptions jusqu'au dimanche 19 mars à 9h15

Retourner votre inscription par mail à :

[lepley-ja@ch-epsm74.fr](mailto:lepley-ja@ch-epsm74.fr)

Ou par courrier à

**EPSM 74 – Service SPORT – 530 Rue de la Patience  
74800 La Roche-sur-Foron**

**Port du masque obligatoire en intérieur**

### DON ASSOCIATION

L'octroi d'un dossard est conditionné à la remise d'un chèque d'un montant minimal de 5€ rédigé à l'ordre de POSITIVE MINDERS - FRANCE, à qui l'ensemble des recettes sera reversé.

### Règlement de l'épreuve

Parcours de 3kms à réaliser le plus de fois possible en 2h00. Départ à 9h30. Remise des plaques de cadre le 19 mars de 8h15 à 9h15 dans le hall d'entrée de l'EPSM. Boisson chaude et buffet déjeuner offerts à tous les inscrits. Epreuve ouverte à tous (*autorisation parentale requise pour les mineurs*) classement à partir de 16 ans. Sont récompensés les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes.

Attention :

- Nous ne disposons pas de système de nettoyage à haute pression, ni de consigne à vélo.
- Le coureur doit anticiper tout ennui mécanique ainsi que son alimentation durant toute la durée de l'épreuve.
- Le port du casque rigide est obligatoire sous peine de mise hors-course.
- L'utilisation d'écouteurs est interdite en course car pouvant nuire à la sécurité et à la bonne écoute des autres coureurs.

- Chaque concurrent a obligation à porter secours à un participant ayant un problème de santé et à en prévenir l'organisation.
- Les plaques de cadres doivent rester visibles.
- Le parcours doit être effectué en intégralité, même en cas de panne, pour être comptabilisé comme un tour effectué
- La zone « dépannage » est accessible au début du tour ou à sa moitié.
- Pour être comptabilisé, un tour commencé doit être terminé avant les 2h00m00s de course.

Chaque coureur doit être assuré, tout accident dû à une imprudence individuelle engagera sa responsabilité. Chaque coureur autorise l'EPSM 74 à utiliser toute image prise durant l'événement le représentant, à des fins non commerciales de communication (affichage, journal de l'établissement, réseaux sociaux, site internet, etc.)

La participation à l'épreuve « 2H vélo de l'EPSM 74 » implique la prise de connaissance du règlement et son acceptation sans réserve.

### Décharge de responsabilité

Je soussigné(e) ..... déclare accepter les risques inhérents à la pratique de la course cycliste en compétition sur terrains stables comme accidentés, et dégage en conséquence, en tant que participant, l'organisateur (soit l'EPSM 74) de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit, et renonce de ce fait à tout recours. Je reconnais avoir pris connaissance du règlement de la course, je m'engage à respecter toutes les mesures de sécurité afférentes à l'épreuve et certifie ne faire l'objet d'aucune contre-indication.

Fait à : ..... Le : \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

(Mention manuscrite « lu et approuvé »)

Signature :